

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

*Séance du 28 octobre 2019*

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-trois octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette, GUITHON Bernard, GARNOT Pascal

**Délibération N° 2019 – 50 :**  
**Tarifs location Maison paramédicale**

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2019-9 du 09/01/2019 concernant les tarifs appliqués à ce jour à la maison paramédicale pour l'utilisation des locaux à temps partiel soit 25 € à la demi-journée toutes charges comprises.

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de location de Mme PRIMATESTA Elisabeth domiciliée 104 rue de l'Alpe 38860 Mont de Lans pour exercer son activité professionnelle de sophrologie le vendredi après-midi de 13h à 20h du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 30 avril 2020.

Le Maire propose au conseil municipal d'appliquer exceptionnellement le tarif suivant à Mme PRIMATESTA pour lancer son activité :

50 € par mois comprenant la totalité des charges (chauffages, nettoyage,...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le bail de Mme PRIMATESTA Elisabeth
- **APPROUVE** le tarif de 50 € par mois comprenant la totalité des charges (chauffages, nettoyage,...)
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y référant

Suffrages exprimés : - Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.

